

Commune de Gellainville

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
relative au projet de 1^{ère} modification
du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Gellainville

Par arrêté n° 01-2020 du 16 janvier 2020, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du **lundi 17 février 2020 à 10h00 au vendredi 20 mars 2020 à 17h00 inclus**.

Au terme de la procédure, le Conseil Municipal délibèrera pour suite à donner.

Le Commissaire enquêteur est Madame DERON Maryline, fonctionnaire de Préfecture en retraite.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : www.bonville-gellainville.fr.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : mairie.gellainville@wanadoo.fr

- Sur support papier, en Mairie de Gellainville, siège de l'enquête.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie.

Le dossier d'enquête publique comprend toutes les pièces requises au titre de l'article R.123 -8 du code de l'environnement.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Gellainville
A l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur
7, rue de la Mairie - Bonville
28 630 GELLAINVILLE

L'ensemble des observations écrites et parvenues par internet seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et sur le site internet susmentionné.

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public à la Mairie de Gellainville, située à Bonville, 7, rue de la Mairie :

- **Lundi 17 février 2020 de 10h00 à 12 h00**
- **Samedi 07 mars 2020 de 10h00 à 12h00**
- **Vendredi 20 mars 2020 de 15h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Gellainville et sur internet à l'adresse suivante :

www.bonville-gellainville.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.